

LE COMPTEUR COMMUNICANT LINKY

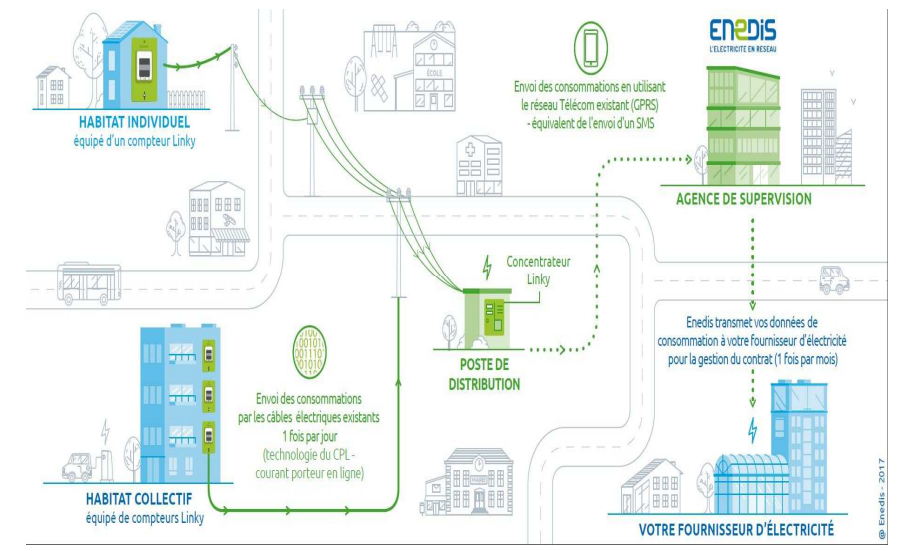
La directive européenne du 13 juillet 2009 stipule que « les États membres veillent à la mise en place de systèmes intelligents de mesure qui favorisent la participation active des consommateurs au marché de la fourniture d'électricité ». La loi relative à la « Transition Énergétique Pour la Croissance Verte » prévoit la généralisation de compteurs « communicants ». D'ici à 2021, 35 millions de compteurs Linky et 700 000 concentrateurs devraient être installés. Mais, ce déploiement soulève des problématiques du point de vue santé, du respect de la vie privée et de nombreux acteurs s'opposent à ces installations. C'est dans ce cadre, que la **ville de Vitrolles** s'est positionnée en votant une délibération permettant aux usagers de pouvoir refuser ces types de compteurs.

LE COMPTEUR LINKY EN QUELQUES MOTS

- #### QUI SONT LES ACTEURS DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION DE L'ÉLECTRICITÉ ?
1. **Les producteurs** : propriétaires des barrages, éoliennes, centrales nucléaires...
 2. **Le transporteur** : RTE Réseau de Transport d'Électricité)
 3. **Le gestionnaire des réseaux de distribution** : ENEDIS
 4. **Les fournisseurs** : EDF, ENERCOOP, DIRECT Énergie...

Linky est un compteur de consommation d'électricité dit « communicant » : il transmet **les informations de consommation** au gestionnaire de réseau. Les données transitent par **Courant Porteur en Ligne** vers un **concentrateur** installé dans le **poste de distribution**. Celui-ci communique ensuite ces informations au distributeur, via les **réseaux de téléphonie mobile**. Les données transmises quotidiennement sont :

- Les index,
- La puissance maximale soutirée,
- Les données de qualimétrie et de dysfonctionnement



Le principe du CPL (Courant Porteur en Ligne) :
Ce principe consiste à envoyer sous forme de signal électrique via les câbles d'alimentation électrique. Cette technologie est déjà utilisée en domotique ou pour partager un accès à internet sans utiliser le wifi.

LE COÛT DES COMPTEURS LINKY

Selon ENEDIS, le coût du déploiement est financé par ENEDIS au titre des investissements de modernisation.

Les chiffres avancés par ENEDIS : entre 5 et 7 milliards d'euros englobant l'achat du matériel, la pose, le développement du système d'information et le pilotage du programme. La pose du compteur est gratuite pour les clients et les communes. L'opération se finance, d'après ENEDIS, en s'appuyant sur les économies réalisées à terme grâce à un meilleur pilotage du réseau, la baisse du nombre d'interventions techniques et la fin des relevés de compteurs.

Mais...

Dans un rapport rendu par la Cours des Comptes, il est pointé une communication défailante à l'égard des usagers lors du déploiement du compteur ainsi qu'un impact insuffisant en matière d'économies pour les particuliers, soulignant le coût de son installation, comme en témoigne sa conclusion : « *L'analyse bénéfices-coût au niveau de la distribution ne peut à elle seule justifier économiquement le projet et, en l'état actuel des travaux, le système n'apportera pas les bénéfices annoncés en ce qui concerne la maîtrise de la demande d'énergie* ». En revanche, la Cour a jugé le programme économiquement avantageux pour ENEDIS.

L'INTÉRÊT POUR LES FOURNISSEURS

Selon les distributeur d'énergie, le système permettra que le consommateur puisse obtenir des informations plus fines sur la puissance dont il a besoin et donc de souscrire un contrat plus adapté à ses besoins.

INTÉRÊT SUPPOSÉ POUR LES USAGERS

Selon ENEDIS, les compteurs Linky sont interrogeables et réglables à distance : ils permettront de mettre en service, de couper et de modifier la puissance à distance. Les données de qualimétrie (surtensions, baisses de tension...) et de dysfonctionnements faciliteront le diagnostic en cas de panne. En plus d'une facturation basée sur la consommation réelle (les données seront consultables sur le site d'ENEDIS à partir de l'Été 2016), ENEDIS promet une « maîtrise des dépenses ».

Notons que Linky permettra de piloter les appareils électriques d'un foyer en fonction des signaux tarifaires envoyés par le fournisseur ce qui permettra aux consommateurs qui le souhaitent de les utiliser sur des plages horaires ayant un tarif plus attractif et donc de faire baisser leur facture.

Mais...

↳ Dans la pratique, les premiers constats effectués avec Linky sur une population test de 1 500 ménages démontre que 90 % des usagers ne changent pas leurs pratiques.

↳ Linky mesure la consommation globale et pas le détail par appareil.

Mais...

↳ Les fournisseurs d'électricité pourront proposer des contrats ayant jusqu'à 10 tarifs différenciés (contre 3 aujourd'hui). Cela inquiète les associations de consommateurs qui craignent que la tarification ne se transforme en « une usine à gaz » pour les usagers.

↳ Avec Linky, ENEDIS pourra couper l'électricité sans avoir à se déplacer. Même si la loi encadre très strictement les coupures pour factures impayées, cela n'est pas sans causer des inquiétudes.

ENEDIS laisse entendre que l'utilisateur ne peut pas s'opposer à son installation, ce qui n'est pas sans poser un problème démocratique.

LES USAGERS ONT-ILS LE CHOIX ?

Cependant, en cas de refus, ENEDIS indique qu'il n'installera pas de force, mais attendra que l'utilisateur déménage ou que son ancien compteur tombe en panne pour le remplacer.

Mais...

↳ Le libre choix que revendique les associations de consommateurs et de nombreuses collectivités comme celle de Vitrolles, fait l'objet d'un flou juridique.

QUE DEVIENNENT LES ANCIENS COMPTEURS ?

Les anciens compteurs récupérés seront recyclés par des entreprises locales.

LE COMPTEUR LINKY ET LES ONDES ÉLECTROMAGNÉTIQUES

Pour ENEDIS, les émissions mesurées sur les compteurs Linky ne dépasseraient pas les seuils fixés par la législation européenne et française ou par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS).

Le niveau moyen de champ électrique mesuré à 20 cm des compteurs Linky par l'ANFR (Agence Nationale des Fréquences) est inférieur à 0,1 V/m, et l'émission en CPL (Courant Porteur en Ligne) du compteur ne dure que quelques secondes par jours soit l'équivalent d'un SMS.

Les concentrateurs qui récupèrent les données des compteurs Linky, émettent des ondes GPRS (téléphonie mobile), lors de la transmission des données (quelques minutes par jour).

Mais...

↳ Rappelons que les ondes électromagnétiques sont recensées comme cancérigène possibles par le Centre international de Recherche sur le Cancer (CIRC)..

↳ Que l'impact sur la santé dû à l'accumulation d'ondes émises par tous les appareils d'un foyer ne sont pas sans danger.

LE COMPTEUR LINKY ET LES DONNÉES PERSONNELLES

Linky communique au moins une fois par jour un relevé régulier et automatique de la consommation d'électricité du foyer : la « **courbe de charge** ». Ces données peuvent permettre d'en déduire les habitudes du foyer et donc intéresser les sociétés commerciales.

ENEDIS explique que les données collectées font l'objet d'un encadrement strict.

Mais...

Pour autant, si on peut connaître les pics de consommation par heure, on ne sait rien des appareils connectés.

La Commission Nationale Informatiques et Libertés (CNIL)

s'est prononcée sur les modalités d'enregistrement, de la conservation et de la transmission de la courbe de charge. Elle autorise son enregistrement et sa conservation sous plusieurs conditions :

↳ Les données ne pourront être ni transmises à ENEDIS ni vendues à des tiers sans l'autorisation de l'utilisateur.

↳ les données ne pourront être transférées plus d'une fois par heure et ne pourront pas être stockées plus d'un an.

L'ABONNÉ :

↳ L'abonné pourra s'opposer au stockage local de la courbe de charge en cochant une case spécifique du contrat.

↳ L'abonné pourra changer d'avis, même après signature du contrat (désactivation du stockage local, suppression des données précédemment enregistrées).

CE DOSSIER NE PRÉTEND PAS RÉPONDRE À TOUTES LES QUESTIONS SOULEVÉES PAR LES COMPTEURS DITS « COMMUNICANTS ». NOTRE VOLONTÉ EST DE FOURNIR DES PREMIERS ÉLÉMENTS D'INFORMATIONS. CE DOCUMENT LAISSE LA LIBRE INTERPRÉTATION DE CHACUN.

La courbe de charge

La courbe de charge permet de voir au sein d'une même journée comment évolue la consommation du client. Elle restitue la puissance appelée pour tous les appareils électriques du foyer sur une journée sous forme de chiffres toutes les demi-heures.